

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 18

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dant En outre deux compagnies de dragons vaudois, qui devaient faire un cours de répétition à Bière dans le courant de ce mois, le feront par demi-compagnie à Genève. La première moitié de la compagnie n° 15, capitaine de Cerjat, est entrée en service le 2 septembre, arrivée le 3 à Genève. Dans 15 jours, elle sera relevée par la 2^{me} moitié de la compagnie ; puis suivront les deux sections de la compagnie n° 17, capitaine Bachmann.

La brigade d'occupation se trouve sous les ordres directs de M. le colonel fédéral Barmann, en même temps commissaire fédéral, avec M. le lieutenant-colonel fédéral Amstutz comme commandant de place, M. le capitaine fédéral Emery comme adjudant, et M. Büry comme secrétaire. Pour simplifier le service de garde l'arsenal du Grand-Pré a été transféré à l'entrepôt de la rive droite. Huit arrestations ont été faites, parmi lesquelles M. le major fédéral Krauss, prévenu d'avoir commandé la séquestration du Conseil d'Etat en représailles des coups de fusil de Chantepoulet. Plusieurs militaires de la garnison de Genève se plaignent de la cherté de la vie, surtout ceux qui ne font pas l'ordinaire. Ne serait-il pas convenable, si l'occupation doit se prolonger, de prendre quelques mesures pour diminuer les dépenses, ou pour élever la solde? — Le Conseil fédéral par arrêté du 2 septembre a validé l'élection de M. Chenevière.

Le 1^{er} janvier 1864, les troupes bernoises comptaient l'effectif suivant :

Etat-major cantonal	116 hommes.
Elite fédérale	16,384 »
Réserve fédérale	9,532 »
Landwerh organisée	9,669 »
Personnel non réparti	2,262 »
Total,	38,413 »

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris.

ANNONCE.

FABRIQUE DE PASSEMENTERIE MILITAIRE

de L. ROCHAT, à Lausanne.

Beau choix d'épaulettes or et argent fin et mi-fin, pour tous grades ; ceinturonerie, sabres d'officiers, des fabriques de Solingen et Paris ; le tout à des prix très modérés.

Gros et détail ; prompt expédition.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.